

Commerce de la ressource eau

Une approche économique marginale

I.M'B.
Libreville/Gabon

Changer le regard sur l'eau, certes abondante, en la considérant désormais comme un bien économique pourrait aider à diversifier l'économie.

EAUX de pluie, de fleuves et des rivières, nappes phréatiques souterraines, eaux provenant des lianes en forêt... le Gabon dispose d'importantes sources et réserves d'eau naturelle. Des espaces entiers du territoire national s'apparentent à des châteaux qui donnent naissance à la quasi-totalité des cours d'eau. Ainsi, de la région de Minkebe, à cheval entre l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem, du Mont de Cristal, des chaînes montagneuses de l'Iboundji, le Mont du Chaillu et Birougou, sont des véritables châteaux où prennent naissance fleuves et rivières qui imposent même leur nom aux découpages territoriaux : le Woleu, la Nyanga, l'Ivindo, la Zadié, la Ngounié, la M'Passa, la Lolo, la Sébé, la Bouengué, etc. Malgré l'abondance de cette ressource, l'économie de l'eau est encore marginale. Si la marque Andza exploite les nappes phréatiques des Plateaux Batéké, l'eau, prise comme ressource, ne fait pas encore l'objet d'une planification économique, aussi bien par les investisseurs privés que par le gou-



Photo : MZM



Photo : D.R./L'Union

La nappe phréatique des Plateaux a donné naissance à une marque internationale : Andza. Photo de droite : Les rivières ne trouvent pas un usage économique, comme la rivière Mbie où est envisagé un barrage hydroélectrique.

vernement. Pourtant, l'eau aurait pu donner naissance à des industries, petites et grandes, aussi bien pour les usages d'exploitation agricole, les usines que pour les besoins domestiques. Comme dans la région d'Akanda, où l'on voit poindre une embryonnaire activité informelle de distributions de l'eau aux ménages, dans des cubitainers de 1000 litres ou plus. Certes, on voit éclore quelques marques de boissons domestiques embouteillées. Une économie de l'eau aurait pu affranchir le secteur agricole de sa dépendance aux pluies. Par exemple, en s'appuyant sur un système d'irrigation et d'exploitations de cette eau. Autre économie de l'eau, les productions énergétique et poissonnière, etc. Si les eaux de rivières sont peu exploitées, celle de pluie sont davantage un gaspillage. Hormis, la collecte dans quelques récipients par des particuliers, les eaux de pluie sont presque perdues

ou gaspillées. Même les stations de lavages qui auraient pu en stocker et les utiliser, pour réduire la pression sur l'eau commercialisée par la

Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), n'utilise presque pas l'eau de pluie. Ne parlons pas du recyclage des eaux usées.

La malchance de l'eau est son abondance qui empêche qu'on la considère comme une ressource, un produit économique susceptible

d'être exporté au-delà des frontières nationales, dans des pays où l'on a le plus besoin. Comme on l'imagine, c'est une chaîne de valeurs qui pourrait se créer. A l'exemple du transport de l'eau dans des avions ou gros porteurs spécialisés. Autre impératif : prendre le leadership sous-régional en anticipant sur les conflits qui pourraient survenir des fleuves ou rivières transfrontalières. A titre d'exemple, des cours d'eau comme la Nyanga, le Ntem, l'Ogooué, l'Ivindo, la M'Passa imposent une gestion collégiale, avec les pays riverains, de ce patrimoine commun.

Brèves

Une meilleure fiscalité sauverait l'Afrique

MSM
Libreville/Gabon (Source: Ecofin)

L'AFRIQUE pourrait gagner 100 milliards \$ par an (60 000 milliards de francs) en adoptant de meilleures politiques fiscales. C'est ce qu'a annoncé la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), dans un rapport publié la semaine dernière, rapporte l'Agence Ecofin. Dans l'édition 2019 de son Rapport économique sur l'Afrique, la CEA indique que l'amélioration des politiques fiscales nationales pourrait faire croître le PIB du continent de 4,6%. Cela soulagerait les finances publiques de nos gouvernements dans un contexte d'accélération des investissements en Afrique. Alors que de nombreux projets de développement foisonnent sur le continent, les États restent pour beaucoup, majoritairement dépendants de l'aide étrangère. Avec la vague des émissions d'obligations qu'a enregistrée le

continent ces dernières années, les finances publiques de ces pays subissent des pressions ; principalement en raison du poids de plus en plus important de la dette. En 2017, la dette continentale atteignait 57% du PIB, soit le double de ce qu'elle représentait, cinq ans plus tôt. L'augmentation de la dette n'a pourtant pas permis aux pays africains de juguler le déficit du financement devant leur permettre d'atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU et l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA). D'après la CEA, ce déficit est estimé entre 11% et 13% du PIB continental. Pour pallier ce problème, la CEA propose plusieurs solutions. Il s'agira entre autres, d'accélérer la numérisation des administrations fiscales et d'harmoniser la politique fiscale avec le cycle économique. En renforçant la méthode de collecte des ressources fiscales et non fiscales, « les recettes publiques sur le continent peuvent augmenter de 12 à 20% du PIB », souligne la CEA.




COMMUNIQUÉ

APPEL A COTISATION DU 1ER TRIMESTRE 2019

La Direction Générale de la CNAMGS informe l'ensemble des employeurs du secteur privé et parapublic qu'elle a procédé au lancement de l'appel à cotisation du 1er trimestre 2019, le 19 mars 2019.

A cet effet, les Déclarations Trimestrielles de Salaire (DTS) sont disponibles à compter de cette date et peuvent être récupérées à partir du site www.cnamgs.ga ou auprès des services de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sise au quartier Glass, non loin du carrefour Hassan Edjej.

Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour la déclaration en ligne (e-déclaration) seront reçus sur rendez-vous, en appelant au **8889**, ou en se rendant directement à la Direction du Recouvrement et du Contentieux.

Les entreprises installées à l'intérieur du pays peuvent faire leur Déclaration Trimestrielle de Salaire auprès des Délégations Provinciales ou des Unités Départementales de leur localité respective.

Pour rappel, **les cotisations du 1er trimestre 2019 sont exigibles du 1er au 30 avril 2019.**

Pour rappel, les taux de cotisations sont désormais les suivants :

- Taux de cotisation Employeurs : 4.1% ;
- Taux de cotisation employés : 2% ;
- Plafond : 2 500 000 FCFA.

Fait à Libreville, le 26 Mars 2019

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE




Echangez avec nous sur [facebook/cnamgs](https://www.facebook.com/cnamgs)



La solidarité a un sens

